

Se former tout au long de la vie

Guide de la reprise d'études
à l'Université



© SERGEY NIVENS | ADOBE STOCK

univ-gustave-eiffel.fr

 **Université
Gustave Eiffel**

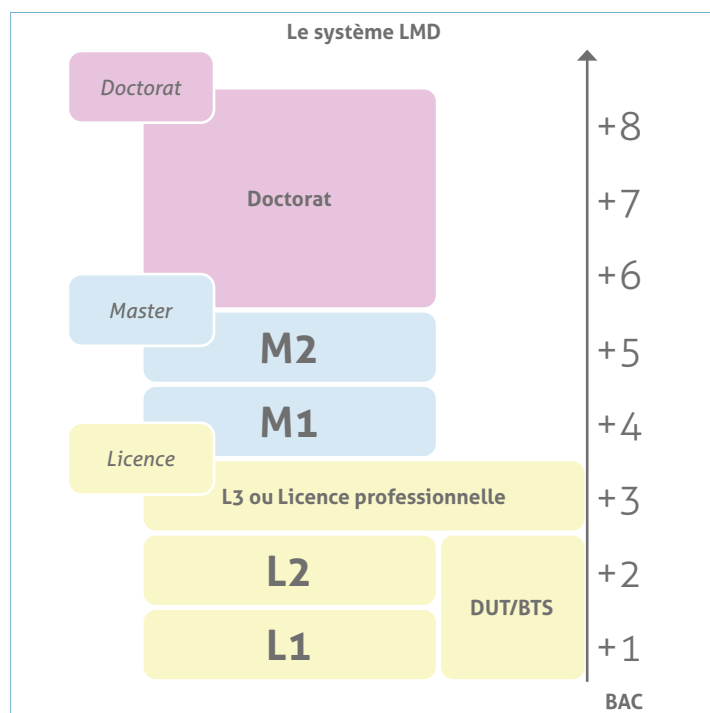
L'UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

L'Université Gustave Eiffel est un établissement public pluridisciplinaire à caractère culturel, scientifique et professionnel composé d'une Université (UPEM), d'un institut de recherche (IFSTTAR), d'une école d'architecture (Év&t) et de trois écoles d'ingénieurs (EIVP, ENSG et ESIEE Paris). Plus de 220 formations diplômantes (Licences, Licences Professionnelles, Masters, Diplômes Universitaires) dans quatre grands domaines :

- Arts, Lettres, Langues
- Droits, Economie, Gestion
- Sciences Humaines et Sociales
- Sciences et Technologies de la Santé

• Suis-je concerné(e) par la reprise d'études ?

- Oui, si vous avez interrompu vos études post-BAC.



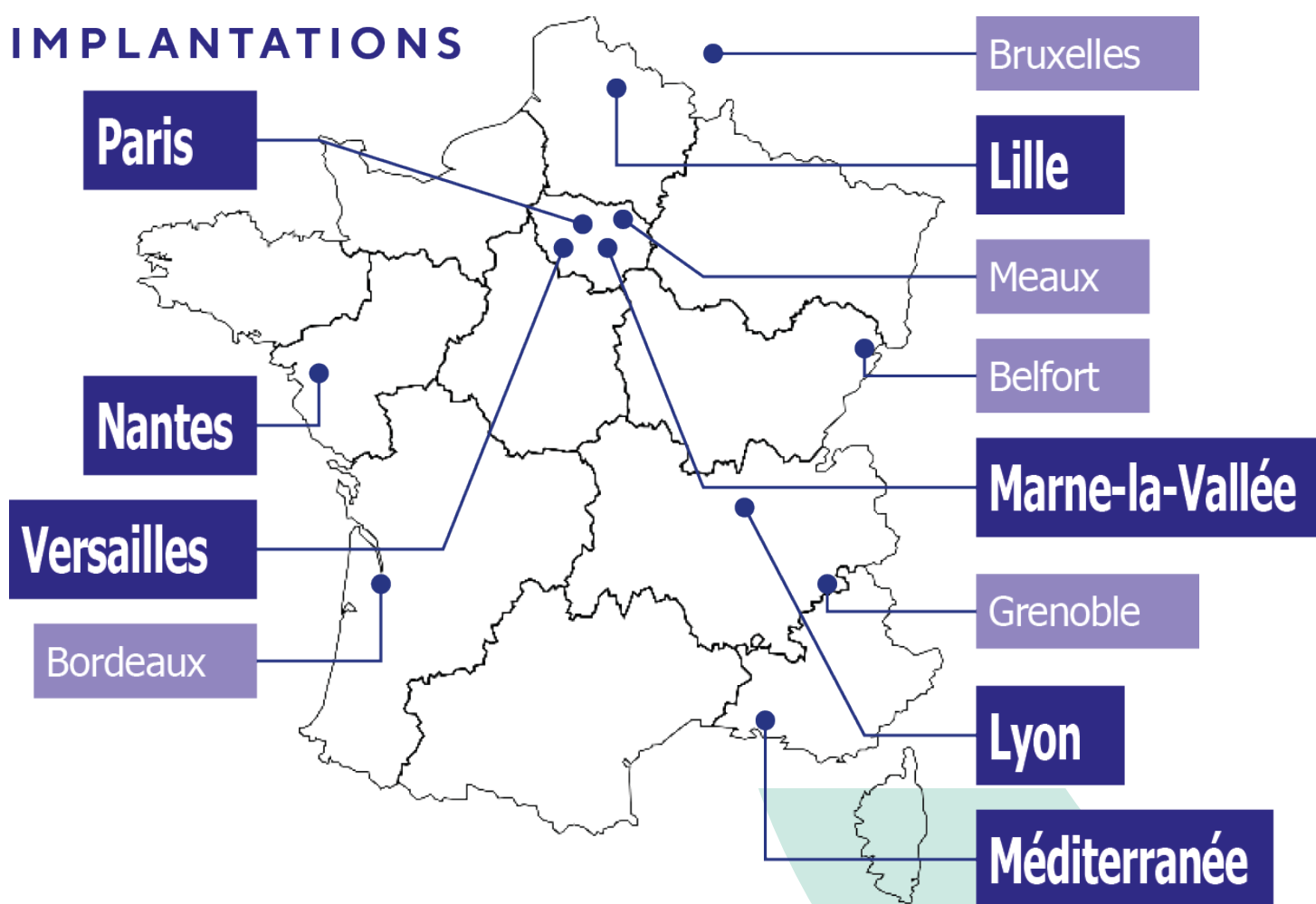
© Robert Kneschke / Adobe Stock

• Ce guide vise à renseigner les personnes en reprise d'études :

- Sur le cadre réglementaire de la Formation Continue
- Sur les modalités de mise en œuvre à l'Université Gustave Eiffel
- Sur les modalités de financement de la Formation Continue

Campus de l'Université

IMPLANTATIONS



DU CHOIX DE LA FORMATION À L'INSCRIPTION

1 BIEN CHOISIR SA FORMATION

Pour vous renseigner sur les formations proposées à l'Université Gustave Eiffel et effectuer votre choix :

<https://formations.univ-gustave-eiffel.fr/>

L'offre de formations se décline **par diplômes, domaines, secteurs d'activité**. Sélectionnez la formation qui vous intéresse, vous aurez accès à la présentation et aux contenus de la formation ainsi qu'aux coordonnées de vos interlocuteurs dédiés. Vous pourrez télécharger la brochure.

The image displays two screenshots of the Université Gustave Eiffel website, specifically the 'CANDIDATEZ DANS LES FORMATIONS DE L'UNIVERSITÉ' and 'CATALOGUE DES FORMATIONS' sections. Both screenshots show a search interface with the following elements:

- Logo of Université Gustave Eiffel.
- Section title: CANDIDATEZ DANS LES FORMATIONS DE L'UNIVERSITÉ (top) and CATALOGUE DES FORMATIONS (bottom).
- Search bar: RECHERCHER UNE FORMATION OU UN COURS.
- Form fields: A search bar labeled 'Mots-clés' and several dropdown menus for filtering results.
- Filter options: 'Tous les diplômes', 'Tous les domaines', 'Toutes les manières de se former', 'Toutes les écoles, UFR, instituts', 'Tous les lieux de formation', and 'Tous les secteurs d'activité'.
- Search button: A blue button labeled 'Rechercher'.

Concernant vos questions sur **les conditions d'accès et contenus de formation**, adressez-vous aux secrétariats de formation (coordonnées disponibles sur le site de l'offre de formation pour chaque cursus).

Si vous avez des questions concernant **votre orientation et le choix de votre cursus au regard de vos objectifs professionnels**, vous pouvez contacter le Service d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (cf. p.7).

2 OBTENIR UN ACCORD DE FINANCEMENT

Les étapes 2 et 3 peuvent être réalisées conjointement

! Les délais pour obtenir un financement sont en moyenne de 2 mois.

Selon votre statut, vous pouvez bénéficier de différents dispositifs pour la prise en charge financière de votre formation.

• Vous êtes salarié du secteur privé

Vous pouvez bénéficier de l'un ou de plusieurs dispositifs de financement :

- Le CPF de transition
- Plan de développement des compétences
- Le Compte Personnel de Formation (CPF)*
- La promotion par l'alternance (Pro A)

• Vous êtes salarié du secteur public

Vous pouvez bénéficier du Congé de Formation Professionnelle :

- Le Congé de Formation Professionnelle dans la fonction publique d'État
- Le Congé de Formation Professionnelle dans la fonction publique territoriale
- Le Congé de Formation Professionnelle dans la fonction publique hospitalière

Pour plus de renseignement

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N186>

• Vous êtes demandeur d'emploi

Il vous est possible d'obtenir divers financements, notamment de la Région dont vous dépendez ; renseignez-vous auprès de votre Pôle Emploi.

Il vous est également possible de signer un contrat de professionnalisation au même titre que ceux qui bénéficient du RSA.

• Vous êtes âgés de 16 à 25 ans révolus

Vous pouvez bénéficier d'un contrat de professionnalisation pour compléter la formation initiale.

Les étrangers titulaires d'une carte de séjour temporaire ou pluriannuelle portant la mention « étudiant » peuvent également conclure un contrat de professionnalisation.

• Vous êtes non salarié

(travailleur indépendant, professions libérales)

- Financement soutenu par l'OPCO
- Compte Personnel de Formation (CPF)



* Seules les formations continues dédiées et la VAE sont accessibles sur le catalogue du CPF

3 DÉPOSER UNE CANDIDATURE

Les étapes 2 et 3 peuvent être réalisées conjointement

De la candidature à l'admission en formation

Pour candidater à une ou plusieurs formations, vous devez vous rendre sur la plateforme e-Candidat. Il s'agit d'une plateforme de candidature aux formations de L'Université Gustave Eiffel. Vous pourrez ensuite suivre l'état de votre dossier. L'équipe pédagogique se charge de la sélection des candidats et le secrétariat pédagogique vous informe de sa décision via la plateforme. En cas de refus, vous devrez réitérer votre candidature pour la session suivante.

La plateforme est accessible depuis le site de l'Université, rubrique « inscription et scolarité » ou à l'adresse :

<https://candidatures.univ-eiffel.fr/ecandidat/>

NB : Si vous êtes étudiant étranger, vous devez suivre la procédure « Études en France » Celle-ci concerne uniquement la candidature individuelle des étudiants étrangers titulaires de diplômes étrangers (hors UE, espace économique EEE et confédération Suisse) souhaitant s'inscrire pour la première fois en université française en L2, L3, Licence Professionnelle, Master ou études d'ingénieur.

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur le site de l'université.

4 CONTRACTUALISER ET S'INSCRIRE

Contractualiser

Pour les stagiaires de la Formation Continue, toute prestation de formation professionnelle payante est soumise à une contractualisation entre l'Université Gustave Eiffel et le ou les financeur(s) de l'action (employeurs, organismes collecteurs, Pôle Emploi, vous-même...). Le contrat définit les obligations réciproques pour la réalisation de votre formation.

Pour vous accompagner au mieux dans la contractualisation de votre formation, les gestionnaires du Pôle Formation Continue se mettront directement en relation avec votre financeur.

S'inscrire

Le candidat admis en Formation Continue devra effectuer son inscription administrative auprès du service de Scolarité correspondant : Générale, de l'IUT ou de l'IFIS. En dehors de quelques cas particuliers, l'inscription se fait sur Internet, retrouvez toutes les informations sur univ-gustave-eiffel.fr. L'inscription est finalisée après l'envoi des pièces justificatives.



VOS INTERLOCUTEURS

Service Formation Continue / VAE / Alternance

Pour toute question relative aux dispositifs de la formation continue, du financement à la contractualisation, en passant par la constitution et le suivi administratif du dossier, les gestionnaires de la Formation Continue sont à votre disposition.

BÂTIMENT COPERNIC • BUREAU 1V080
5 BOULEVARD DESCARTES • 77420 CHAMPS-SUR-MARNE

CHARLÈNE LARANCE • T : 01 60 95 70 21
MARISSA BOD • T : 01 60 95 71 36
FC@UNIV-EIFFEL.FR

BÂTIMENT ERASME • BUREAU DU VAL D'EUROPE 006
6 COURS DU DANUBE • 77700 SERRIS

SOPHIE LE VAGUERESSE
FC@UNIV-EIFFEL.FR
T : 01 60 95 78 02

Secrétariat Pédagogique de la Formation

Pour toute question relative à la formation : candidature, contenu pédagogique, admission, organisation de la formation, planning des cours, attestation de présence, le secrétariat pédagogique de la formation correspondante est à votre disposition. Le secrétariat prend contact avec vous en début d'année universitaire pour vous expliquer les modalités de déroulement de la formation et vous informer toute l'année de toutes les actions relatives à celle-ci.

Les coordonnées des secrétariats pédagogiques sont sur le site de l'Université, onglet « Contact » de votre formation.

Service d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

Un conseiller peut vous accompagner et vous orienter dans le choix d'études et projet professionnel, ou encore dans votre recherche d'entreprise (stage, contrat de professionnalisation).

Le SIO-IP met à votre disposition un fonds documentaire et des outils numériques spécialisés sur les formations de L'Université Gustave Eiffel, les métiers, la diffusion d'offres, etc.

BÂTIMENT COPERNIC • RDC - HÉMICYCLE CENTRAL • 5, BOULEVARD DESCARTES • 77420 CHAMPS-SUR-MARNE
INSERTION.PROFESSIONNELLE@UNIV-EIFFEL.FR
T : 01 60 95 76 76

Service de la Scolarité

Le service de la Scolarité se charge de l'inscription administrative des candidats ainsi que de la délivrance des diplômes. Cette inscription ne peut avoir lieu qu'après avis favorable de la commission Formation. Il se charge également de la délivrance des diplômes.

BÂTIMENT COPERNIC • RDC - BUREAU 0B093 • 5, BOULEVARD DESCARTES • 77420 CHAMPS-SUR-MARNE
SCOLARITE@UNIV-EIFFEL.FR OU BOURSES-DIPLOMES@UNIV-EIFFEL.FR
T : 01 60 95 74 74 • PUIS TOUCHE 2 POUR LA SCOLARITÉ • FAX : 01 60 95 74 70

FORMATION CONTINUE, VALIDATION DES ACQUIS ET DES EXPÉRIENCES

Responsable du service

Karine LAMBERT

Chargées d'ingénierie

Sophie LEBRUN • Sandrine ANDRADE

Septembre 2021



**Université
Gustave Eiffel**